

Un plan d'État pour les polices municipales.



En déplacement à Nice, le ministre de l'Intérieur a annoncé vouloir renforcer les polices municipales.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé de nouveaux moyens et de nouveaux droits à venir pour les 20.000 municipaux.

Invité des premières Rencontres nationales de la police municipale à Nice, le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, a présenté ce jeudi après-midi un véritable plan d'action de l'État pour renforcer les moyens d'action et le statut des 20.000 agents qui assurent la sécurité au quotidien dans les villes, sous l'autorité des maires. «L'État n'entend pas se substituer aux collectivités territoriales», a d'emblée déclaré le Premier flic de France. Mais il a pris des engagements forts à la tribune, aux côtés du député-maire UMP de Nice, Christian Estrosi, qui a organisé cette journée inédite.

Claude Guéant a d'abord voulu rassurer les «municipaux» sur les conséquences d'une décision du Conseil constitutionnel qui, le 10 mars dernier, a limité les pouvoirs de contrôle d'identité que le gouvernement voulait leur accorder. «Il faudra dans le cadre strictement défini par le juge constitutionnel, se pencher sur le sujet. J'en prends l'engagement», a-t-il promis. Il a, par ailleurs, rappelé que grâce à la loi d'orientation qu'il a fait voter (**Loppsi**), les policiers municipaux peuvent déjà «participer au contrôle d'alcoolémie et au dépistage de stupéfiants sous le contrôle d'un officier de police judiciaire» et qu'ils ont «la possibilité de retenir à titre conservatoire le permis de conducteurs qui ont dépassé de plus de 40 km/h les vitesses autorisées.» Puis il a égrené des mesures, qui témoignent, à ses yeux, de «la promesse solennelle» que Nicolas Sarkozy avait faite d'améliorer la prise en compte des polices municipales dans la chaîne de sécurité nationale, après le tragique décès de la jeune Aurélie Fouquet, en mai 2010.

Meilleure coordination avec les polices d'État

La rénovation des conventions de coordination entre les unités dépendant du ministère de l'Intérieur et les polices municipales nécessitant, dit-il, «un décret en Conseil d'État», l'hôte de Beauvau a «saisi, en ce sens, le 16 mai dernier, les services du Premier ministre.» Signée entre le préfet et le maire, cette «nouvelle génération» de contrat permettra, selon lui, de mieux encadrer «le diagnostic local de sécurité» et offrira «une clarification de la répartition des missions des forces, de leur coopération et de leur commandement».

Ouverture du débat sur l'armement

«C'est dans le cadre des discussions sur les conventions de coordination que la problématique des types d'armement des polices municipales pourra être abordée», annonce Claude Guéant. «Tout simplement, ajoute-t-il, parce qu'aucune ville ne ressemble à une autre, même si nous savons bien que les caractéristiques de la délinquance dans les grandes villes nécessitent désormais, en règle générale, que les policiers municipaux, pour leur propre sécurité, soient correctement armés.» Par ailleurs, les municipaux, dans leur formation, seront initiés à «l'ensemble des armes susceptibles d'être détenues». Du bâton de défense au revolver. Pour que l'éventuel passage d'un armement non létal (Taser, Flashball) à un armement létal (pistolet ou revolver) se fasse plus facilement.

Mise à disposition de moyens radios d'État

Au cas par cas, les polices municipales pourront communiquer sur le même canal que les forces d'État. «Les conventions de coordination pourront prévoir la mise à disposition des polices municipales de moyens radios leur permettant une liaison en temps réel avec la police nationale», explique-t-il. Dans l'affaire Aurélie Fouquet, l'équipage de la police municipale pris pour cible par des braqueurs ne disposait d'aucune liaison radio directe avec la Sécurité publique locale. La jeune femme pensait se rendre sur un simple accident de la route...

50% des gilets pare-balles subventionnés

Le ministre de l'Intérieur annonce que l'État subventionnera «à hauteur de 50% les 10.000 gilets pare-balles encore nécessaires pour équiper les municipaux dotés d'une arme.» Il poursuit: «J'ai d'ores et déjà demandé la sanctuarisation d'une enveloppe d'un montant d'environ 2 millions d'euros».

Des primes et des médailles

Outre la relance d'une «Commission nationale consultative des polices municipales» (organe de dialogue et de décision entre les maires et l'État), Claude Guéant promet de faire avancer le dossier des primes complémentaires attendues par les policiers municipaux, notamment l'«indemnité spécifique de fonction» (ISF). Une «médaille d'honneur de la police municipale» sera également créée. Ses agents auront enfin des places réservées dans les ordres nationaux, comme l'Ordre national du mérite. Un conseiller du ministre résume d'un trait ce plan: « Des moyens, de l'argent, des outils juridiques et des honneurs pour ceux qui le méritent». Bref, de la reconnaissance. Les organisations représentatives des polices municipales se disaient, ce jeudi, «impatientes» de voir se concrétiser ces annonces. Clôturant ces travaux inédits, Christian Estrosi, le maire de Nice, s'est félicité que «plus de 900 congressistes» aient participé ce jeudi à l'événement. «Ce fut une grande fierté d'organiser, pour la première fois en France, des rencontres de la police municipale et de réunir ainsi l'ensemble des policiers municipaux venus de tout l'hexagone, des élus de droite comme de gauche et plus globalement tous les acteurs de la sécurité qui sont, chacun, un maillon essentiel de la chaîne permettant de lutter efficacement contre l'insécurité», a-t-il déclaré.

Par Jean-Marc Leclerc

16/06/2011 - 18:58

Source le figaro.